

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-031

L'an deux mille vingt trois  
Le premier juin  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 25 mai 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés :** M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Objet de la délibération : Coupe de bois au Séres – Petit Bornand**

Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ propose au conseil municipal d'examiner la proposition de l'Office National des Forêts de rajouter à l'état d'assiette 2023 pour raisons sanitaires, une coupe de bois composée majoritairement d'épicéas scolytés ou déperissants dans les parcelles forestières 115 et 117 ;

Parcelle forestière	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF
115	Sanitaire	90	0,75	2025	2023
117	Sanitaire	80	0,25	2025	2023

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ACCEPTER** le rajout de coupe à l'état d'assiette 2023 proposée par l'ONF ;
- **DECIDE** de se prononcer ultérieurement sur la destination de cette coupe selon l'état de la route permettant d'y accéder ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération votée à 5 abstentions (M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE) et 18 pour.**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 2 juin 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-031**

---

Transmis en Préfecture le : 06 juin 2023

Rendue exécutoire le : 06 juin 2023

Le Maire,

Christophe FOURNIER

